

Assemblée Générale de la CCI Bretagne du 8 avril 2015

Motion de soutien au développement de la SILL à Plouvien

Alors qu'on nous parle de simplification administrative, contribuant à la relance de l'activité économique, la Bretagne voit encore une fois un **projet d'entreprise recalé par une lecture étroite du droit faisant fi de l'intérêt général.**

Nul ne conteste ici **l'intérêt de la Loi Littoral et la nécessité de réglementer l'urbanisation.** Les Chambres de commerce et d'industrie bretonnes promeuvent d'ailleurs un développement touristique pour notre région, fondé sur la qualité, l'identité et la diversité exceptionnelles de ses paysages.

Force est de constater cependant que la législation, actionnée par des intérêts particuliers, est trop fréquemment utilisée pour contrer des projets de développement d'infrastructures (routes, voies ferrées, aéroports, éoliennes terrestres ou maritimes, etc.) ou d'activités économiques, qui relèvent, eux, de l'intérêt général, car **créateur de richesses et d'emplois pour la collectivité.**

A cet égard, les difficultés que rencontre la SILL dans son développement ne sont pas admissibles : cette société **existe depuis 50 ans ; elle a depuis lors acquis de nouvelles technologies, développé et diversifié ses productions à partir, largement, de matières premières locales ou régionales,** agrandi son site originel de Plouvien et les sites des sociétés qu'elle a rachetées en Bretagne. La SILL est un exemple de la capacité des entreprises familiales bretonnes à innover, à aller chercher des marchés à l'international, tout en restant fortement ancrée dans les territoires. Elle constitue l'un des fleurons de l'industrie agroalimentaire bretonne, dynamique et entraînant avec elle ses partenaires.

Elle a dû, pourtant, batailler pendant 3 ans pour installer une chaufferie pour ses installations industrielles, fonctionnant au bois, ressource naturelle moins polluante que les énergies fossiles. Elle est en butte désormais, malgré le soutien sans faille de sa commune, au refus de l'implantation d'une tour de séchage du lait, au moment où la suppression des quotas de production de lait dans toute l'Europe va permettre aux éleveurs, aux coopératives et aux industriels bretons de prendre de nouvelles parts de marchés dans le monde entier. Cette expansion est bloquée et cela ne pourra que profiter à des concurrents étrangers.

La SILL compte **actuellement 750 emplois, et table sur la création de 70 à 80 postes supplémentaires** grâce à ce dernier investissement qui complèterait ses installations. Elle mène avec persévérance et constance ce projet depuis 8 ans, alors que les obstacles ne cessent d'être dressés contre sa mise en œuvre. Alors qu'une personne sur 10 recherche aujourd'hui du travail dans notre région, l'ensemble des pouvoirs publics devraient faciliter

la création d'emplois. Le Maire et la Commune de Plouvien ont fait preuve d'imagination, avec la Commune voisine de Tréglonou, pour trouver une issue favorable à ce projet. L'appareil juridique et administratif de l'Etat semble, pour sa part ne pas rechercher les voies de la réalisation de cet investissement : il y oppose des **décisions strictes sans imaginer de solutions contribuant à l'objectif collectif** de développement économique et social dont le territoire a besoin.

Aussi, de façon solennelle, la CCI Bretagne soutient totalement la SILL dans ses investissements et son développement d'activité. Elle souhaite que ces projets se réalisent sur le site de production de l'entreprise à Plouvien, afin de contribuer à la relance économique et de l'emploi en Nord-Finistère, particulièrement dans ce secteur agroalimentaire très touché dernièrement.

Par conséquent elle demande formellement aux services de l'Etat dans toutes leurs dimensions, de participer à l'effort collectif de recherche de solutions. Il s'agit ensemble de permettre au projet d'aboutir, dans le cadre de la législation, et de contribuer ainsi positivement et concrètement à la reprise de la croissance économique.